

WCC-2016-Res-028-FR

Marquer le centenaire du Service américain des parcs nationaux

RAPPELANT que la crevasse ou 'gorge' creusée dans les pics granitiques des montagnes de la Sierra Nevada, sous le nom de Vallée du Yosemite, est la première région des États-Unis à avoir été créée le 30 juin 1864 « pour l'usage, la villégiature et les loisirs du public inaliénables pour toujours » par le Congrès américain et le Président Abraham Lincoln le 30 juin 1864 ;

RAPPELANT EN OUTRE la création des premiers parcs nationaux des États-Unis - Parc national de Yellowstone (1872) et Parcs nationaux de Sequoia et de Yosemite (1890) – également pour la protection permanente de la beauté de leurs paysages et de leurs valeurs scientifiques importantes, suivant l'exemple de la Vallée du Yosemite ;

RAPPELANT ENFIN les efforts déployés par John Muir, premier président du Sierra Club, et par d'autres personnalités, y compris le Président américain Theodore Roosevelt, pour promouvoir la protection permanente de nombreux sites pittoresques et sauvages importants des États-Unis ;

CÉLÉBRANT la création du Service américain des parcs nationaux (*National Park Service*), en tant qu'agence du département de l'Intérieur des États-Unis, par le Congrès américain et le Président Woodrow Wilson le 25 août 1916, institué par une loi selon laquelle « le Service ainsi établi devra promouvoir et réglementer l'utilisation des espaces fédéraux classés en tant que parcs nationaux, monuments et réserves ...par des moyens et des mesures conformes au but fondamentallequel but est de conserver le paysage et les objets naturels et historiques, ainsi que la nature sauvage en son sein, et d'en permettre la jouissance d'une façon telle et par des moyens tels qu'ils seront laissés intacts pour la jouissance des générations futures » ;

RAPPELANT que dès la création des États-Unis d'Amérique, le mouvement des parcs nationaux et des aires protégées s'est propagé partout sur le globe, comptant aujourd'hui plus de 100 000 parcs et aires protégées dans pratiquement tous les pays, représentant plus de 15% de la surface terrestre et plus de 3% du domaine marin ;

RAPPELANT ÉGALEMENT avec gratitude le rôle critique que le Service américain des parcs nationaux a joué depuis des décennies dans la promotion du concept des parcs nationaux de par le monde, fournissant une assistance technique et des conseils à des centaines de parcs et d'aires protégées dans pratiquement tous les pays du monde et à des milliers de professionnels responsables d'aires protégées ;

SALUANT le programme de la Commission mondiale sur les aires protégées de l'UICN, qui a établi le Système de classement des aires protégées, conférant ainsi une visibilité mondiale aux parcs et monuments nationaux ; et

SALUANT EN OUTRE le fait que les États et les organisations internationales, nationales et locales, y compris les communautés autochtones, continuent de promouvoir l'établissement et la bonne gestion des parcs nationaux relevant de leur juridiction ;

Le Congrès mondial de la nature, lors de sa session réunie à Hawaï'i, États-Unis d'Amérique, du 1er au 10 septembre 2016 :

1. FÉLICITE le Service des parcs nationaux du département de l'Intérieur des États-Unis à l'occasion du centenaire de sa fondation en août 1916.
2. PRIE la Directrice générale de l'UICN de transmettre ces félicitations en adressant une copie de la présente résolution au Président, au Secrétaire du département de l'Intérieur et au directeur du Service des parcs nationaux des États-Unis.
3. DEMANDE à tous les États et à leurs autorités régionales et locales de soutenir et mettre en œuvre l'idée des parcs nationaux, d'accorder une protection permanente aux

zones pittoresques et naturelles critiques et aux espèces sauvages en leur sein, et de les gérer de façon responsable afin d'assurer l'entière protection de toutes leurs caractéristiques sur le long terme, pour le bien-être et la jouissance des générations actuelles et futures.

4. DEMANDE EN OUTRE à toutes les organisations non gouvernementales internationales, nationales et locales d'appuyer les efforts locaux et mondiaux visant à instaurer et à maintenir une protection permanente des paysages et des régions naturelles de grande valeur, et à promouvoir leur gestion responsable afin de garantir leur protection intégrale sur le long terme.